

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 720 du 4 juin 1953 :

n° 720

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 juin 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Des secours sont attribués, pour l'année 1953, aux personnes dont les noms suivent : Aicha Hassan, Arabe, née à Obock vers 1931, fille de Hassan Attas et de Ascia Hadih, veuve de Idriss Ahmed, ancien cuisinier du Gouvernement. Secours de quatre mille francs (4.000 fr.) ; Ali Achalle Hersi, Somali Aberaoual Issa Moussa, né à Djibouti en 1912, fils de Achalle Hersi et de Alloula Boulaleh, ancien militaire. Secours de quatre mille francs (4.000 fr.) ; Halouo Said Hersi, Somalie Gadabourcy, née à Djibouti vers 1893, fille de Said Hersi et de Sodio Bock, veuve de Ahmed Hersi, ancien milicien. Secours de trois mille francs (3.000 fr.) ; Elmi Farah Kori, Somali Issa rer Moussa, né vers 1905 à Hol-Hol, fils de Elame Kouri et de Bilan Douhoul, père de Moussa Elmi, tué accidentellement en 1943. Secours de cinq mille francs (5.000 fr.). Chacune de ces sommes sera payée globalement et imputée au budget de la Côte Française des Somalis, exercice 1953, section 17, chapitre 37, article 1er, paragraphe 2.